

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-10-4

Séance du vendredi 16 novembre  
2018

### **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : COFINANCEMENT DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET ACTION DE PARRAINAGE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la demande de subvention présentée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est (CRESS) en date du 31 juillet 2018,

- VU la demande de subvention présentée par le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI) en date du 12 septembre 2018,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>e</sup> Commission lors de sa réunion du 9 novembre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de la politique départementale d'insertion, des subventions d'un montant total de 7000 € à la CREES (2 000 €) et au CREPI (5 000 €) pour les deux actions d'insertion, telles que détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- Autorise leurs versements en une seule fois auxdits porteurs des deux actions,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- Précise que les dépenses correspondantes, soit 7 000 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564-Nature 6574.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité